

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 décembre 2013

L'an deux mille treize et le dix décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS: MM BESSETTES - BLANC - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - MOULET (Suppléante) - RABOU - SEGUR - MM ALBERT (Suppléant) - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - FOUILLADE (Suppléant) - FOURES (Suppléant) - JEANZAC - MAUREL - MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

N° 2013/221

Objet : Budget Annexe Voirie : décision modificative n°2 – augmentation de crédits

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des opérations d'ordre en investissement sur le Budget Annexe Voirie 2013, il est nécessaire de procéder à des augmentations de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 du Budget Annexe Voirie prévoyant des augmentations de crédits comme détaillées ci-dessous :

Augmentations de crédits Section d'investissement			
Recettes		Dépenses	
Article	Somme	Article	Somme
4582 - Investissement voirie communale	90.000 €	4581 - Investissement voirie communale	90.000 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 12 décembre 2013.

Raymond GARDELLE